

La solidarité intergénérationnelle au service de la croissance : une réalité à encourager par l'État

ou

Comment utiliser enfin le système des intérêts notionnels au service de notre sécurité sociale et des familles et non pas des grandes multinationales

À découvrir dans cette analyse

L'aide financière intergénérationnelle se fait traditionnellement. Depuis peu, le système de donations avec fiscalité réduite peut amplifier l'aide au moment où les enfants en ont le plus besoin. Mais cela n'est pas toujours adéquat ou possible. Le prêt sans intérêt pourrait répondre à certains besoins.

En incitant ces solidarités intrafamiliales vers les prêts verts, l'Etat pourrait faire injecter plus de 2,3 milliards d'euros dans la relance, tout en valorisant les intérêts abandonnés... Trop simple ?

Questions pour lancer et/ou prolonger la réflexion

- Faut-il encourager l'aide financière intergénérationnelle ?
- Peut-on mobiliser une partie des 230 milliards d'euros qui dorment sur les comptes d'épargne ?
- Aider la classe moyenne, une faute ?

Thèmes

- Solidarité intergénérationnelle
- Mobilisation de l'épargne dormante

La clôture de l'année européenne du vieillissement actif et des solidarités intergénérationnelles nous donne l'occasion de suggérer une solution aux problèmes de croissance économique et d'accès à un habitat durable et moins énergivore.

Mobiliser l'épargne privative en développant l'emploi de proximité tout en réduisant la consommation énergétique et en améliorant le patrimoine immobilier des ménages, tel pourrait être le projet concret qui sortirait de cette année de sensibilisation.

Le contexte

Les épargnants belges laissent dormir 230 milliards d'euros sur leurs comptes d'épargne. Les intérêts produits sont actuellement pratiquement négligeables au regard de l'inflation, voire même inférieurs à celle-ci. De plus, cet argent sert aux banques pour investir parfois à risques démesurés ou dans des productions qui ne correspondent pas à notre éthique (armes, industries polluantes...) via des fonds de placements et autres SICAV dont vous et moi ne maîtrisons pas les fondamentaux ni les évolutions.

Dans le passé, des gouvernements avaient imaginé des incitants au placement en bourse via des défiscalisations. L'objectif était de redynamiser le « capital à risque » pour redonner des moyens

aux entreprises. Las, des experts « ès ingénierie fiscale » ont vite détourné le système vers des investissements hors du royaume, faisant dès lors perdre l'intérêt économique de la mesure au bénéfice des spéculateurs.

Au départ, le système des intérêts notionnels participait de la même volonté : renforcer l'investissement sur fonds propres de nos entreprises et particulièrement de nos PME. Ici aussi, les règles de libre concurrence et d'égalité de traitement ont permis des utilisations outrancières de grands groupes multinationaux n'induisant pas - ou très peu - de création d'emplois dans notre pays.

Dorénavant, le sujet est problématique. À droite, évoquer les notionnels devient tabou, car cela soulève la question de leur régulation. À gauche, vu le peu d'impact sur l'emploi et le fait que cela ne profite qu'aux nantis, on revendique sa suppression.

Faut-il pour autant abandonner tout type d'incitant à l'investissement ?

Non, parce que notre économie a besoin de financement et que celui-ci ne peut venir de l'État étant donné sa capacité financière et les règles du marché commun.

Non, parce que les krachs boursiers en ont refroidi plus d'un et que les perspectives encouragent plutôt à la thésaurisation. Sans encouragement, les sommes bloquées sur les livrets d'épargne n'ont sortiront que très peu.

Enfin, non, parce qu'avec des incitants bien pensés, le Gouvernement serait en capacité d'orienter ces placements vers la création d'emplois locaux producteurs de richesses.

Le défi se trouve en effet autant dans l'aide à la diminution des consommations d'énergie que dans le soutien à l'accès à un logement de qualité. Ceci se trouve renforcé par les mesures, notamment régionales, obligeant les audits énergétiques. Les coefficients découlant de ces analyses finiront par influencer le prix des ventes immobilières comme le prix des locations.

En outre, le parc locatif est d'une importance majeure pour le bien-être des familles. En effet, si près de 70 % des ménages sont encore propriétaires, ils le sont de plus en plus par épisode, au gré des trajectoires familiales (cohabitation, séparation, recomposition...). Le parc locatif devient ainsi de plus en plus nécessaire pour rencontrer la demande de ceux qui ne peuvent pas ou ne désirent pas acquérir, mais aussi pour ceux qui vivent une rupture.

Les quadragénaires, et surtout des indépendants, se construisent parfois un complément de pension via l'investissement dans un bien à destination locative. Améliorer le parc immobilier personnel et locatif rencontre donc des enjeux tous azimuts.

Le coût énergétique influence les moyens des ménages, mais aussi l'économie par son impact sur la consommation, l'indexation des salaires (tant décriée au regard de la compétitivité à l'exportation) et les ressources de l'État (vu les aides qu'il faut développer pour les plus démunis), sans compter les rentrées fiscales et sociales qui fluctuent selon la vitalité de l'économie.

Or, les jeunes ménages travaillant à deux dépassent souvent les plafonds d'intervention des différents fonds du logement. Ils n'en gagnent pas pour autant assez pour construire ou acheter. De plus, les modifications institutionnelles tendent à diminuer les incitants fédéraux actuels au nom des « compétences usurpées ».

Il faut donc trouver un autre incitant mobilisateur des moyens importants en veillant à ne pas endetter l'État plus qu'il ne l'est déjà.

Cela est-il possible ?

Avec une bonne campagne de sensibilisation, le Gouvernement peut mobiliser l'épargne belge. On l'a vu lors de l'appel d'Yves Leterme, alors Premier ministre, pour les bons d'État 2001/2014 : plus de 2 milliards en quelques jours ! Néanmoins, cela a un effet sur l'endettement de l'État et donc sur sa note AA.

Faire investir dans des transformations de l'immobilier privé via une mobilisation de 1 % des placements sur les comptes d'épargne donnerait un coup de fouet de 2 milliards 300 millions d'euros à l'économie et à l'emploi sans endetter l'État, tout en rencontrant bien d'autres enjeux décrits ci-dessus.

Notre proposition consisterait à mobiliser l'épargne familiale dans une solidarité entre générations via une sorte de « notionnel familial », de « dot environnementale » dont il faudrait réinventer le nom.

Concrètement, des parents (ou grands-parents) prêtant sans intérêt à leurs descendants (3^e degré) pour un investissement permettant de diminuer le coût énergétique bénéficieraient d'un abattement fiscal calculé sur l'intérêt (base bons d'État 4 % par an) qu'ils auraient pu percevoir s'ils avaient conservé l'épargne ou investi dans le fameux appel « Leterme ».

L'État pourrait percevoir, l'année de départ, quelque 533 millions d'euros via :

- de la TVA à 6 % sur 60 % de l'investissement de 2,3 milliards d'euros,
- de l'ONSS patronal + employé (50 %) sur la main d'œuvre générée (40 % de l'investissement)
- de l'impôt des sociétés (ISOC) (25 %) sur un bénéfice de 15 % de l'investissement
- sans compter les diminutions de charges liées au chômage et les autres effets collatéraux.

Il en débourserait, l'année suivante, seulement 92 millions d'euros en détaxation fiscale, ce qui lui laisserait encore 441 millions d'euros de rentrées.

	Ratios	Impact
Investissement prêté	2.300.000.000	
Taux de défiscalisation	0,04	92.000.000
Taux implicite de cotisation	0,34	
Masse des cotisations perçues (milliards)	39,2	
Masse salariale déclarée (milliards)	114,302	
TVA	0,06	
Impôt employé	0,3915	
Part matériel	0,3	41.400.000
Part main d'œuvre	0,55	433.833.179
Bénéfice société à 15 %	300000000	
Retour moyen ISOC	0,17	58.650.000
Retour pour État (an 0)		533.883.179
Retour pour l'État (an 1)		441.883.179
Diminution du chômage	????	

Le système apporte un retour potentiel via l'ONSS et la TVA qui est, au minimum, 4 fois supérieur à la déduction.

C'est aussi une manière de développer des emplois non délocalisables, de diminuer le travail au noir (via les justificatifs à délivrer par les entreprises agréées) et de réorienter positivement le concept des notionnels pourtant indispensable aux PME.

Suite aux discussions sur les compétences usurpées et particulièrement en matière de logement et de mesures énergétiques, l'idée d'un aménagement de la fiscalité immobilière au niveau régional est de plus en plus évoquée. Celle-ci devrait, d'une part, permettre de répondre au défi démographique à Bruxelles et en Wallonie. Accroître l'offre immobilière fournirait ainsi un levier de croissance économique. D'autre part, s'adapter aux nouveaux besoins sociétaux (logements plus petits, moins énergivores, accessibles, adaptables...) relève d'une transformation potentielle d'un problème en richesse.

Les réticences à lever

Cette mesure ne bénéficierait qu'aux propriétaires !

Certes, mais cela couvre encore 70 % de la population. De plus, d'autres dispositifs existent, dont les budgets pourraient être renforcés par l'apport d'une partie des 441 millions d'euros ainsi générés. De plus, augmenter la qualité du parc immobilier renforce aussi celle du parc locatif au gré des mutations familiales.

Le milieu de la construction est un de ceux où le travail au noir est le plus développé

Le contrôle des justificatifs permettant la déductibilité conditionnée au recours d'une entreprise agréée permettrait de lutter contre cette fraude.

Cela ne ferait qu'enrichir les riches

On ne peut décentement classer 70 % de la population dans la catégorie riche. Les 230 milliards d'euros sur les comptes d'épargne sont essentiellement détenus par la classe moyenne et non par une poignée de « Happy few » qui disposent d'autres instruments de placement plus avantageux. De plus, les retombées fiscales et en sécurité sociale qui mobiliseront une partie de l'épargne dormante au profit de la collectivité.

Pourquoi ce dispositif alors que l'on peut faire des donations ?

La crainte du lendemain - et spécialement du coût des maisons de repos - ne pousse pas tout le monde à abandonner son capital. Ici, on parle de prêt. De plus, tous les descendants n'ont pas besoin du même montant au même moment. Via le prêt, on ne met pas à mal l'obligation de répartition équitable concrétisée par les parts réservataires.

Cette proposition ne rencontrerait sans doute pas l'adhésion de tous et ne pourrait être utilisée par tous les épargnants. Dès lors, elle part de l'idée que seul 1 % des capitaux placés seraient mobilisés.

Elle pourrait en tout cas encourager la solidarité financière intergénérationnelle qui est déjà largement pratiquée par les familles.

Philippe Andrianne

Pour citer cette analyse

Andrianne, P. (2012). La solidarité intergénérationnelle au service de la croissance : une réalité à encourager par l'État (ou Comment utiliser enfin le système des intérêts notionnels au service de notre sécurité sociale et des familles et non pas des grandes multinationales). *Analyses Énéo*, 2012/30.